



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 124285

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes exprimés par l'association nationale des auxiliaires de puériculture quant au devenir de la profession. La banalisation des modes de garde provoque la défiance, non seulement des parents, mais aussi des professionnels de la petite enfance. Pour garantir un accueil professionnel de qualité par un encadrement qualifié, la profession d'auxiliaire de puériculture doit demeurer la référence en matière de formation et de compétences et le diplôme d'État doit être conservé, face notamment au nombre croissant d'aides-soignants en milieu hospitalier. Les chiffres montrent, en effet, une déprofessionnalisation des métiers de la petite enfance. Aussi il lui demande de bien vouloir lui apporter les garanties de la reconnaissance de la formation de cette profession en application du décret n° 2007-1188 du 3 août 2007.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124285

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 13014

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)